



# Quelle politique familiale au XXIème siècle ?

*Accompagner les familles dans le respect de leur pluralité et de leurs modes de vie*





## 1. Qui sommes-nous ?

Une association familiale issue de la fusion de 4 mouvements familiaux en 1947, Familles de France est un mouvement associatif familial généraliste libre de tout lien politique confessionnel et syndical qui participe à la défense des intérêts de la famille. Reconnu d'utilité publique en 1935, le mouvement intervient également pour la défense des consommateurs et des usagers de santé.

Familles de France est agréé :

- Organisation nationale de défense des consommateurs depuis 1975 ;
- Association nationale d'éducation populaire depuis 1982 ;
- Organisme de formation depuis 1991 ;
- Association d'usagers du système de santé depuis 2016.

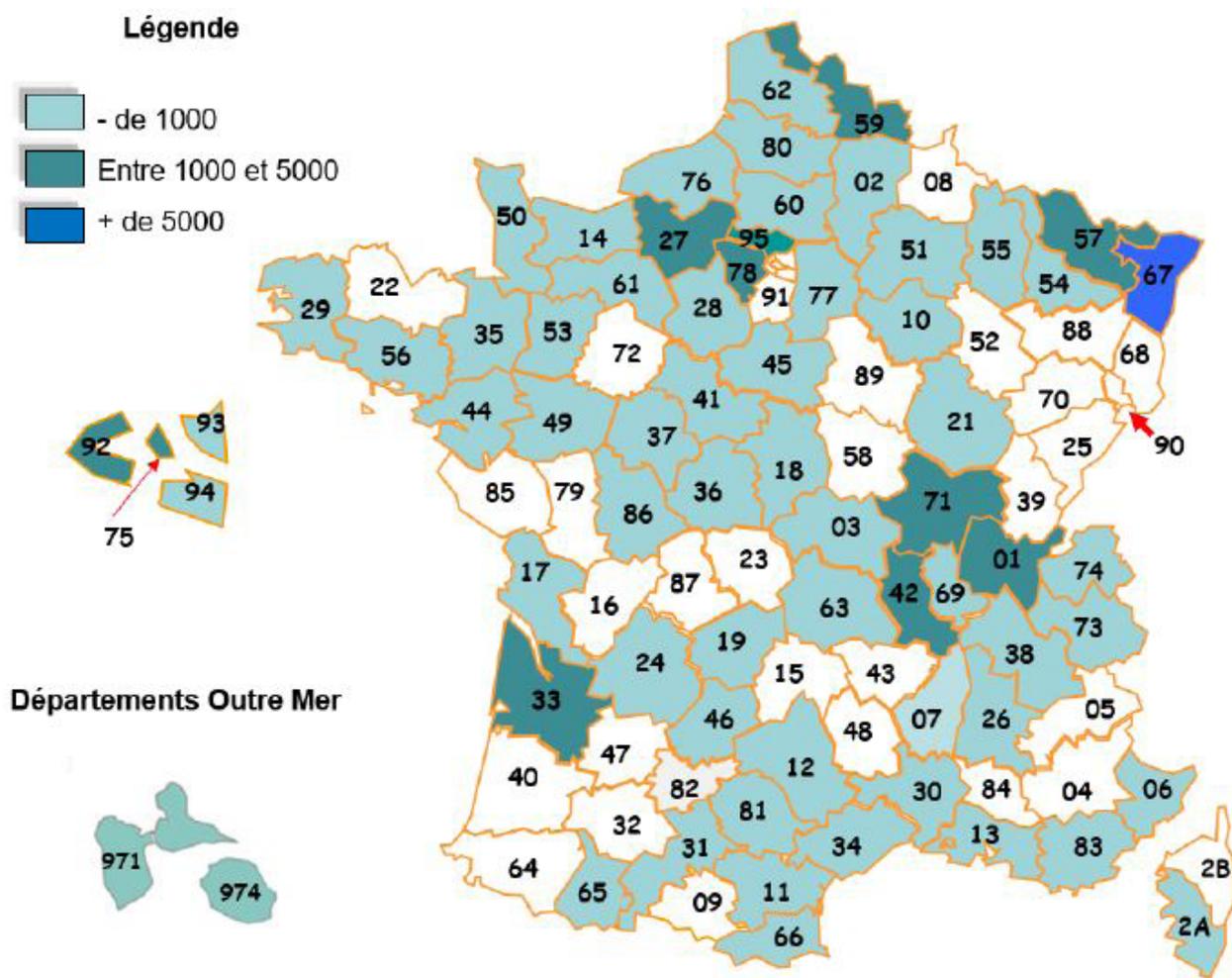
Le mouvement est implanté dans 69 départements et représente plus de 34 000 familles dans 44 fédérations et 262 associations de Métropole et d'Outre-mer.

Familles de France conjugue différents niveaux de représentations et d'actions :

- > Les associations locales proposent des services sur le terrain,
- > Les fédérations nationales et départementales animent le réseau et assurent les représentations.

Familles de France est également affilié à l'Union Nationale Des Associations Familiales (UNAF), membre du Haut Conseil de la Famille de l'Enfance et de l'Âge (HCFEA), du Conseil Économique Social et Environnemental (CESE) et de France Assos Santé (UNAASS).

# Le réseau Familles de France



### Le pôle Politique Familiale de Familles de France

#### Notre rôle :

La famille est le premier lien de solidarité, le premier lien social. La politique familiale accompagne les familles au quotidien et tout au long de leur vie. A ce titre le pôle Politique Familiale de Familles de France veille, évalue et fait des propositions sur les politiques publiques concernant :

- La protection sociale : famille, santé, retraite.
- La petite enfance : modes de garde, éducation, congés parentaux.
- La dépendance : maladie, handicap, services à la personne.
- L'accès aux droits : prestations, relations usagers-administrations, administration numérique.

#### Nos objectifs :

1. Accompagner et encourager le développement des services aux familles au sein du réseau Familles de France ;
2. Soutenir les familles dans leurs relations et leur rôle parental, leur permettre de mieux maîtriser leurs conditions de vie économique et sociale ;
3. Informer les familles, les accompagner dans les démarches administratives et favoriser l'accès aux droits ;
4. Représenter les intérêts des familles et des usagers par des liens avec les pouvoirs publics et les partenaires institutionnels et privés.



## 2. Positionnement de Familles de France

Les grands enjeux de la politique familiale du XXIème siècle concernent le lien familial et la nécessité de repenser les questions de :

- Conciliation vie familiale/vie professionnelle,
- Justice sociale pouvoir d'achat des familles,
- Filiation, procréation et prévention.

La politique familiale doit être un moteur de la solidarité, doit reconnaître la pluralité des formes de vies familiales dans les politiques et dans le droit, doit soutenir l'égalité entre hommes et femmes tout en respectant la liberté de chacun.

Pour notre association, la politique familiale est un investissement pour le présent et surtout pour l'avenir :

- Les prestations et des services doivent aider les parents à accéder et à se maintenir dans l'emploi, soulager les coûts liés à l'éducation de leurs enfants avant leur prise d'autonomie, intervenir auprès de leurs propres parents devenus dépendants.
- Améliorer la situation des enfants, ce qui joue positivement sur leur avenir et sur celui de la collectivité. Les moyens existent puisque, notamment, la branche famille est redevenue excédentaire.
- Miser sur la prévention, améliorer le bien-être des familles, relancer l'emploi, donner la possibilité aux parents d'élever leurs enfants et de s'occuper de leurs proches en situation de vulnérabilité, tout en exerçant une activité professionnelle pour les deux parents.

### La vie familiale c'est du concret !

- Le coût des dépenses courantes, le coût pour se loger ;
- Le temps passé dans les déplacements, le rythme de travail parfois haché et changeant, difficilement compatibles avec l'organisation familiale ;
- Les emplois précaires, les budgets contraints qui fragilisent les projets pour les parents et impactent les enfants ;
- Les besoins en termes de soutiens financiers et de services pour faire face à l'éducation des enfants aux différents âges de la vie, de la petite enfance jusqu'à la prise d'autonomie ;
- Le sentiment parfois d'isolement, les inquiétudes sur l'avenir, pour toute la famille !



## Familles de France - Quelle politique familiale au XXIème siècle ?

---

Nos inquiétudes sur l'évolution de la politique familiale et nos craintes sont vérifiées avec une baisse de la fécondité et de la natalité que nous ne pouvons qu'imputer à la disparition et la diminution des aides et accompagnements des familles lors de l'accueil d'un enfant.

La réflexion actuelle des « 1000 jours » et les mesures qui l'accompagnent, sont un signal encourageant qui redonnera confiance aux familles. Le premier pas de l'élargissement du congé paternité devra être suivi d'une véritable harmonisation de l'accueil du jeune enfant quel que soit le choix des parents (congé parental ou structures d'accueil du jeune enfant).

En France le désir d'enfant est de l'ordre de 2,4 alors qu'en réalité, pour la quatrième année consécutive, le taux de natalité ne cesse de baisser, pour ne plus atteindre le seuil de remplacement des générations, à 1.87, malgré une reprise économique. Le conseil d'orientation des retraites estime à 1.95 enfants par femme le taux de renouvellement qui assure l'équilibre des régimes de retraite.

### **Les coupes sombres que nous avons dénoncées chaque année aboutissent à ce résultat alarmant :**

- Gel des prestations familiales pour la seconde année consécutive par rapport à l'indice INSEE de 0.9%
- Economie budgétaire de 700k€ pour 2020 qui s'ajoute au 800k€ de 2019 sur le dos de la politique familiale
- Double baisse du plafond du quotient familial
- Modulation des allocations familiales

Ces mesures ne sont pas en cohérence avec le souhait du gouvernement de favoriser l'emploi, notamment des femmes, mais également avec la lutte contre la pauvreté des enfants.

### **S'adapter à la vie, c'est prendre en compte :**

- **La multiplication des séparations qui engendre de multiples maux : pouvoir d'achat, logement, pension alimentaire, partage de la parentalité.**
- **Les enfants restent plus longtemps chez leurs parents avec l'allongement de la scolarité et la difficulté pour les jeunes de trouver un premier emploi.**
- **Le vieillissement de la population qui s'accroît avec les questions liées à la dépendance et à la fin de vie.**

**La politique familiale doit respecter les choix de vie privée des couples, chercher à soutenir les familles, les accompagner et tout particulièrement les familles les plus modestes, en atténuant par des compensations diverses, certaines inégalités de revenus ou situations.**

Par ailleurs, de plus en plus d'enfants doivent vivre la séparation de leurs parents et s'adapter à ensuite à un foyer monoparental ou recomposé. De nombreuses études montrent que leur socialisation en est affectée. Ce constat devrait faire son chemin dans les esprits et nul doute qu'il soit demandé à la politique familiale de prendre en compte les souffrances et les difficultés traversées par les enfants de couples disloqués et de chercher à les atténuer le plus possible. Les relations des enfants avec leurs parents et la qualité de vie et d'éducation des enfants sont des objectifs prioritaires.

Les politiques publiques ne peuvent pas intervenir dans les sentiments qui sont subjectifs comme l'amour d'un parent à ses enfants. Mais elles peuvent mesurer la capacité des familles à éduquer, soigner et inscrire leurs enfants dans la société.

## Familles de France - Quelle politique familiale au XXIème siècle ?

---

Pour donner la liberté de création d'un foyer et devenir parent, les politiques familiales devront s'adapter toujours mieux aux choix des mères, mais aussi des pères, et privilégier les mesures permettant la conciliation vie familiale/vie professionnelle :

- Encouragement à la coparentalité.
- Véritables congés parentaux d'éducation pour le père.
- Une offre souple et suffisante en qualité et en quantité des structures d'accueil des jeunes enfants avec des coûts modérés.

Nous le savons, les unions sont de moins en moins nombreuses, toujours plus tardives et fragiles. Les unions libres, d'année en année plus nombreuses, sont moins stables encore. Les décisions de fécondité ne sont prises qu'autour de 30 ans. Autant de circonstances qui ne favorisent pas les naissances. Par ailleurs, de plus en plus d'enfants doivent vivre la séparation de leurs parents et s'adapter à ensuite à un foyer monoparental ou recomposé. De nombreuses études montrent que leur socialisation en est affectée. Ce constat devrait faire son chemin dans les esprits et nul doute qu'il soit demandé à la politique familiale de prendre en compte les souffrances et les difficultés traversées par les enfants de **couples disloqués et de chercher à les atténuer le plus possible. Les relations des enfants avec leurs parents et la qualité de vie et d'éducation des enfants doivent devenir des objectifs politiquement prioritaires.**



# Familles de France - Quelle politique familiale au XXIème siècle ?

---

## Familles de France préconise les axes suivants :

### 1 - La politique d'accueil du jeune enfant

L'accueil du jeune enfant est un service indispensable, c'est un service public. Investir dans une politique de la petite enfance est une intervention majeure auprès des familles en leur permettant de concilier vie familiale et vie professionnelle. Elle est essentielle pour accompagner les parents dans leur rôle et pour ne pas laisser les familles isolées face aux difficultés. Les services d'accueil du jeune enfant viennent en complément des familles et sont des lieux de socialisation importants, qui jouent un rôle primordial dans le bon développement de l'enfant. La prise en charge de la petite enfance constitue donc un outil permettant la promotion du principe d'égalité : égalité des enfants, égalité des femmes et des hommes, égalité des territoires.

La France compte en 2019 quelques 753 000 naissances et seulement 16% des enfants de moins de 3 ans sont accueillis dans une crèche, alors que 32% des parents souhaiteraient bénéficier de ce mode de garde.

Le développement du nombre de places d'accueil est un projet qui répond aux besoins de nombreuses familles. Mais développer les places ne peut pas être qu'une question comptable. En effet, chaque place doit être une vraie solution d'accueil pour chaque famille (sur la plage horaire et dans la structure choisie). La qualité de l'accueil adaptée aux besoins et à l'âge de chaque enfant est le principe fondamental qui doit guider tout projet.

#### » Innover dans la petite enfance : Création d'un véritable service national de la petite enfance :

Les prestations familiales visent à alléger le coût des enfants pour les parents, mais elles visent aussi à faciliter la vie quotidienne des parents en prenant en charge une part de la responsabilité vis-à-vis de la garde des enfants. Trouver une solution de garde pour ses enfants constitue donc un prérequis indispensable à l'accès ou au maintien dans l'emploi des parents, particulièrement pour les familles monoparentales, qui trop souvent s'éloignent du marché du travail en l'absence de solution d'accueil de leurs enfants. Il serait souhaitable de **repenser le fonctionnement de notre système d'accueil du jeune enfant** afin que celui-ci soit plus adapté tant aux besoins des enfants qu'à ceux des parents. Familles de France propose la **création d'un véritable service national de la petite enfance**. Pour mettre en place ce nouveau service, nous souhaitons que les associations familiales soient parties prenantes et en relation avec les élus locaux. C'est d'un service public dont les familles ont besoin, un service qui offrira les moyens d'éducation aux familles et qui, en amont de l'école, sera garant de la bonne inclusion et de la réussite de tous les enfants.

En outre, Familles de France souhaite la création à partir du 4ème mois de grossesse, d'un parcours pour les parents, « la mallette naissance ou baby box », d'une douzaine de rendez-vous possible avec des professionnels de santé pour les accompagner durant cette période.

#### » Prévenir les handicaps futurs

L'accès des structures d'accueil aux enfants porteurs de fragilités ou de handicap est essentiel. Une réorganisation des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) est à prévoir en lien avec les services de dépistage du handicap, la Protection Maternelle et Infantile (PMI), les Centres d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) et la médecine de proximité. Trop d'enfants sont sans solution de soin ou d'éducation avec pourtant des notifications MDPH.

Il manque des porteurs de projets pour la création de structure alors que de nombreuses familles

## Familles de France - Quelle politique familiale au XXIème siècle ?

---

souhaitent mettre leur enfant en structure de crèche type Prestation de Service Unique (PSU) même ceux avec des fragilités ou un handicap.

Des efforts ont été faits mais le retrait des moyens des conseils départementaux entraîne une errance dans le parcours de soin et d'éducation et la nécessité souvent pour les familles d'assurer la garde des enfants.

### » Aider les parents à mieux concilier vie familiale et vie professionnelle :

La réforme du congé parental doit être revue, et l'indemnisation du congé revalorisé : depuis la mise en place de la prestation partagée d'éducation de l'enfant, le congé parental indemnisé a perdu près de 10% de bénéficiaires et les pères, principales cibles de la réforme, n'ont pas plus recours au congé parental qu'avant. D'ailleurs 57% d'entre eux indiquent qu'ils ne souhaitent pas prendre de congé parental en raison de sa faible indemnisation : le véritable choix et l'égalité dans le congé parental ne réside donc pas tant dans sa durée que dans la compensation de la perte de salaire.

Investir pour la petite enfance, c'est favoriser la conciliation des temps. C'est sur les femmes que repose encore trop souvent la charge principale d'arbitrer entre leur famille et leur carrière.

Familles de France souhaite **un congé dès la première année de l'enfant partagé par les deux parents** ; Les pères ont envie de s'investir dans la vie de l'enfant et la première année est essentielle. Le libre choix du mode de garde, c'est pour les parents l'assurance d'être légitimés dans leur rôle et dans le choix du mode d'éducation de leur enfant. C'est pourquoi il est essentiel d'avoir une vraie politique publique d'accueil du jeune enfant, où les modes de garde sont un service accessible à toutes les familles, et où la qualité des services s'évalue dans la diversité de l'offre d'accueil. C'est cette diversité qui assure une réponse pour toutes les familles et toutes les situations familiales.

De plus, ce congé doit donc **être mieux indemnisé à hauteur d'un SMIC sur la durée minimum de 4 mois** imposée par la directive européenne concernant la conciliation vie familiale / vie professionnelle. Cela permettrait de libérer des places en crèches et au niveau des assistantes maternelles et de favoriser des liens familiaux renforcés.



### 2 - Les aides financières aux familles

L'application de nos valeurs et principes suppose que tous les citoyens aient un égal accès aux droits et pour cela, que chacun soit en mesure de les connaître et de les faire respecter.

Familles de France agit en ce sens auprès des pouvoirs publics et auprès des familles elles-mêmes, par l'information et le soutien que le mouvement leur apporte. Le problème du droit est fondamental. Alerter sur les insuffisances et les manquements à cet accès aux droits pour tous, quel que soient leur âge, leur catégorie sociale, leur origine est indispensable. C'est à l'Etat que revient le devoir de faire en sorte que chaque citoyen puisse accéder aux droits personnels et sociaux qui sont les leurs.

#### » Lutter contre la pauvreté des familles :

Le pouvoir d'achat des familles est la question centrale de la vie des familles et pourtant rien ne semble arrêter le système. Nous sommes inquiets du malaise des familles aux petits moyens qui gagnent trop pour être aidés et pas assez pour bien vivre. En effet, nous voyons apparaître une paupérisation grandissante de la classe moyenne. Selon le rapport Under Pressure : The Squeezed Middle Class de l'OCDE, «l'influence économique des classes moyennes et leur rôle en tant que centre de gravité économique s'est affaibli». Ce rapport met en exergue des informations sur les nombreuses pressions qui s'exercent sur la classe moyenne telles que l'explosion des prix liées au logement, ou l'augmentation des coûts en matière de santé. La crise sanitaire du COVID-19 n'a fait qu'accroître cet appauvrissement généralisé des familles.

Afin de soutenir la classe moyenne, **Familles de France préconise une indexation des prestations familiales sur les prix. Nous demandons également de relever le plafond du quotient familial à 1800 euros au lieu de 1557 euros par demi-part.**

**Familles de France se prononce pour une automatisation des aides afin de lutter contre le non-recours aux droits. Nous allons vers le revenu universel d'activité qui simplifiera l'empilement des dispositifs.**

#### » Les allocations familiales à partir du premier enfant pour tous et sans conditions de ressources.

Les prestations familiales sont destinées à compenser la charge liée à la venue d'un enfant (naissance ou adoption) quel que soit le revenu du ou des parents et non à mener une politique de redistribution entre les familles avec ou sans enfant. Pour cela, Familles de France est favorable à une **universalité dans le versement des allocations familiales**. Nous pensons également qu'il est opportun de verser les allocations familiales dès le premier enfant.

#### » Mieux prendre en compte les familles monoparentales

Les situations de vulnérabilité se manifestent plus particulièrement lors des événements fragilisants que sont les séparations, les décès, la maladie...

Familles de France développe dans son réseau, en partenariat avec les CAF dans les départements, des lieux d'accueil dédiés aux familles ainsi que des lieux et services liés à la parentalité.

Notre association Bordelaise, Familles en Gironde, propose par exemple des ateliers d'accompagnement à la parentalité, ou un groupe de Paroles pour enfants dont les parents sont séparés.

Est-ce qu'un enfant peut se garder seul à partir de 6 ans ?

Une aide à la garde d'enfant sur les temps atypique est souhaitable, (ex mère aide-soignante monoparentale qui débute sa journée à 6h30. Peut-elle supporter 600 euros par mois de garde d'enfant sur un salaire de 1200 euros ?)



### 3 - Famille et Bioéthique

Le 27 juillet dernier, le projet de loi relatif à la bioéthique a été examiné en deuxième lecture à l'Assemblée nationale. L'accès à la procréation médicalement assistée (PMA) a été voté pour toutes les femmes, le critère médical d'infertilité étant supprimé.

Jusqu'à présent, seuls les couples hétérosexuels stériles pouvaient recourir à ces techniques pour concevoir un enfant. Familles de France prend acte et sera attentif à toutes les conséquences de ce vote. Néanmoins, Familles de France déplore que le positionnement des députés se soit largement focalisé sur le seul sujet de la PMA.

Familles de France regrette que les débats n'aient pas accordé plus de place au droit à la filiation, droit essentiel pour la construction de l'identité d'un enfant. Familles de France demande aux parlementaires un examen plus approfondi de la question.

Nous devons sécuriser les enfants sur le plan juridique et éducatif. Familles de France soutient l'article 19 quater visant à renforcer le dépistage néonatal en France. Nous souhaitons que toutes les familles puissent bénéficier d'un dépistage élargi afin d'éviter l'errance de diagnostic et la prise en charge tardive de pathologies qui pourraient être identifiées chez les nouveau-nés. Si la France a été pionnière, en 1972, en instaurant le dépistage néonatal de la phénylcétonurie (un des cinq tests de Guthrie pratiqués aujourd'hui).

**Familles de France demande une extension des tests visant à garantir l'efficacité et le suivi du nombre d'affections recherchées après la naissance, afin de permettre aux nourrissons une meilleure prise en charge et le plus rapidement possible.**

Cette prévention permettrait une meilleure organisation de filières de diagnostic et de soins, dès la naissance, en évitant des pathologies surajoutées. Une prise en charge par l'assurance santé et par les complémentaires santé permettraient un mieux-être pour toutes les familles et une solidarité renforcée.



### 3. Travaillons ensemble

Notre fédération nationale attire l'attention du gouvernement et des pouvoirs publics sur la nécessité de promulguer une véritable politique familiale d'ensemble, mais tous nous portons à la famille la plus grande attention. Comme vous nous pensons qu'il est temps de substituer aux mesures ponctuelles, qui ne résolvent rien, une politique cohérente et complète. Vous vous y employez, et nous soutiendrons vos actions si elles sont financées et lisibles.

Nous participons par l'intermédiaire de l'UNAF à vos travaux. Donnons et redonnons confiance aux familles. Soyons unis pour les familles avec l'UNAF, notre tête de réseau.

Oui à la stratégie nationale de soutien à la parentalité.  
Oui à l'organisation, à la territorialisation et la proximité des dispositifs pour les familles avec les schémas départementaux.  
Nos CAF sont des opérateurs de premier plan avec une compétence importante renforcée par le croisement des données.



## **Synthèse du rapport de la mission d'information sur l'adaptation de la politique familiale française aux défis du XXI-ème siècle**

**Le rapport de la mission d'information sur l'adaptation de la politique familiale française aux défis du XXIème siècle, dont Nathalie Avy-Elimas est rapporteure, a été adopté à l'unanimité le 30 juin 2020.**

**Il contient 40 propositions en faveur d'un renouveau de notre politique familiale.**

### **Le constat : notre politique familiale, mise à mal, doit être véritablement renouvelée**

- > La politique familiale française a porté ses fruits pendant 60 ans, permettant à notre pays de faire preuve de vitalité démographique, enjeu crucial pour la société de demain, notamment face au défi de la dépendance et du financement des retraites.
- > Depuis 2012, cette politique a subi des coups de rabot, en particulier avec les deux baisses du quotient familial, et la mise sous condition de ressources des allocations. Les familles de la classe moyenne ont perdu 790 euros par an en moyenne.
- > Le nombre de naissances baisse chaque année depuis cinq ans : alors que le seuil de renouvellement des générations est estimé à 2,1 enfants par femme, la France s'approche désormais d'1,8.
- > En outre, la crise sanitaire a mis les familles à rude épreuve : si elles ont su démontrer leur force, les fragilités de notre système ont également été mises en lumière. Nous devons aller plus loin que des mesures ponctuelles d'urgence et des ajustements à la marge, pour remettre lisibilité, justice et efficacité au cœur du système.

## II. La feuille de route : pour une politique familiale moderne et ambitieuse, outil économique au service du plan de relance de notre pays

> Notre politique familiale doit redevenir une politique de soutien à toutes les familles.

Le principe d'universalité doit être réaffirmé, selon lequel chaque famille bénéficie d'une aide dès lors qu'elle a un enfant. Ce principe, qui contribue à la cohésion sociale de notre pays, ne fait pas obstacle à l'existence de prestations destinées prioritairement aux familles les plus modestes. Le versement des allocations dès le premier enfant – plébiscité par 61% des Français et les associations familiales dans les territoires – et la fin de la modulation en fonction des revenus peuvent être envisagés.

> Du pouvoir d'achat doit être rendu aux familles, pour qu'elles puissent pleinement œuvrer à la relance de notre économie. Le relèvement du plafond du quotient familial participerait à cet objectif, en particulier pour les foyers de la classe intermédiaire.

> La famille, berceau des solidarités, doit redevenir un lieu d'épanouissement individuel et collectif : la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale doit être facilitée, les conditions de logement des familles doivent également être améliorées. Le congé paternité pourrait être allongé, et le congé parental raccourci et mieux rémunéré. La création d'un « service public de la petite enfance » permettrait de garantir au moins un mode de garde pour chaque enfant de zéro à trois ans.

C'est en protégeant et en soutenant toutes les familles que nous pourrons leur redonner confiance en leur futur. Une vision d'ensemble qui dessinerait une trajectoire ambitieuse pour la famille sous toutes ses formes est indispensable pour y parvenir. Une véritable politique nataliste permettra à notre pays de sortir plus fort de la crise et de préparer l'avenir.



## Voici les 40 propositions du rapport

- **Proposition n° 1** : mettre fin à la modulation des allocations familiales en fonction des revenus.
- **Proposition n° 2** : mener une réflexion sur le versement des allocations familiales dès le premier enfant, dont le montant pourrait être fixé à 85 euros pour le premier enfant, **160 euros pour le deuxième et 250 euros pour le troisième enfant**.
- **Proposition n° 3** : relever le plafond du quotient familial pour le porter à 1 800 euros par demi-part.
- **Proposition n° 4** : mener une réflexion sur la possibilité d'accorder une part fiscale supplémentaire par enfant à partir du deuxième enfant.
- **Proposition n° 5** : pérenniser le dispositif de plafonnement des frais bancaires et l'étendre à l'ensemble des familles rencontrant des difficultés financières.
- **Proposition n° 6** : réfléchir à la mise en place d'une allocation pour les jeunes de 18 à 24 ans, qui ne bénéficient pas du revenu de solidarité active (RSA).
- **Proposition n° 7** : dans le cadre de la mise en place d'un système universel de retraite par points, garantir un niveau de retraite bonifié dès le premier enfant, avec une majoration des pensions de **5 % pour le premier enfant, 6 % pour le deuxième et 7 % à partir du troisième enfant**, et prévoir que la moitié de cette majoration est réservée à la mère.
- **Proposition n° 8** : inscrire dans la loi le principe du versement de la prime à la naissance au septième mois de grossesse (mesure faisant l'objet d'une proposition de loi adoptée fin juin 2020 par l'Assemblée nationale).
- **Proposition n° 9** : réfléchir à la possibilité de mettre en place un congé parental plus court et mieux rémunéré que l'actuelle prestation partagée d'éducation de l'enfant (PréParE).
- **Proposition n° 10** : mettre en place des « points conseil Famille » dans les maisons France Service sur l'ensemble du territoire.
- **Proposition n° 11** : mener une réflexion sur le versement d'un montant identique de prestations familiales pour chaque enfant.

- **Proposition n° 12** : mener une réflexion sur la simplification et la rationalisation de l'ensemble des prestations familiales.
- **Proposition n° 13** : moderniser la carte famille nombreuse en un « pass famille » simplifié permettant l'accès à davantage d'activités, notamment sportives et culturelles.
- **Proposition n° 14** : conduire une évaluation de l'efficacité, du pilotage et de l'articulation des aides au logement, en privilégiant un double focus sur l'accession à la propriété de la résidence principale et sur la situation des familles.
- **Proposition n° 15** : réfléchir à la mise en place d'un « prêt garanti par l'État (PGE) Immobilier Famille », mécanisme de garantie par l'État d'une partie des prêts bancaires pour les familles modestes qui réalisent une acquisition de résidence principale, à partir de l'arrivée de leur deuxième enfant.
- **Proposition n° 16** : réfléchir aux possibilités de prise en charge par l'État d'une partie des intérêts bancaires générés par un prêt contracté par la famille pour l'acquisition de leur résidence principale, à partir de l'arrivée de leur deuxième enfant.
- **Proposition n° 17** : favoriser le recours au télétravail et aux horaires de travail flexibles, sur la base du volontariat, pour les familles qui le souhaitent, dans une optique d'épanouissement familial et personnel.
- **Proposition n° 18** : permettre le changement des mentalités et l'avènement d'une société d'égalité en assurant, conformément à l'article L. 312-16 du Code de l'éducation, le respect effectif de l'obligation d'éducation à la sexualité et à l'égalité dans le cursus scolaire, notamment dès l'école primaire, en réaffirmant les obligations incombant aux directeurs d'établissement et en s'assurant de la formation des personnels et de l'existence de moyens humains et financiers suffisants pour mettre en œuvre les trois séances annuelles.
- **Proposition n° 19** : envisager l'allongement du congé paternité pour permettre un meilleur partage des tâches familiales entre les parents et favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes.
- **Proposition n° 20** : impliquer davantage les partenaires sociaux dans la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle.
- **Proposition n° 21** : développer le congé de proche aidant en allongeant sa durée et en augmentant le montant de son indemnisation.
- **Proposition n° 22** : améliorer le dispositif de baluchonnage et développer les maisons de répit sur l'ensemble du territoire.
- **Proposition n° 23** : accroître l'attractivité et la reconnaissance du métier d'assistant maternel, notamment en développant les relais d'assistants maternels (RAM) et des maisons d'assistants maternels (MAM), ainsi qu'en améliorant la formation initiale et continue.
- **Proposition n° 24** : accélérer la création des places en crèche prévues dans le cadre de la COG 2018-2022 et permettre le déploiement d'une politique d'accueil du jeune enfant plus complète et opérationnelle.
- **Proposition n° 25** : encourager le développement de structures d'accueil de jeunes enfants en situation de handicap sur l'ensemble du territoire.
- **Proposition n° 26** : mettre en place un véritable « service public de la petite enfance »,

rationalisant l'ensemble des dispositifs de garde d'enfant, avec l'objectif que chaque enfant de 0 à 3 ans bénéficie d'un mode de garde.

- **Proposition n° 27** : améliorer la qualification, en formation initiale et continue, des professionnels de la petite enfance, ainsi que la valorisation de ces métiers.
- **Proposition n° 28** : développer la politique de soutien à la parentalité en mettant l'accent sur les 1 000 premiers jours de l'enfant et de façon plus inclusive.
- **Proposition n° 29** : clarifier la politique de soutien à la parentalité pour faciliter l'accès des parents aux différents dispositifs et ressources disponibles.
- **Proposition n° 30** : restaurer la visée universaliste de la politique de soutien à la parentalité en développant une approche non stigmatisante.
- **Proposition n° 31** : étendre l'accès à l'assistance médicale à la procréation (AMP) aux couples de femmes et aux femmes seules dans les mêmes conditions que pour les couples de sexe différent (mesure figurant dans la bioéthique en cours d'examen au Parlement).
- **Proposition n° 32** : garantir le maintien des modalités actuelles de reconnaissances des actes de naissance pour les enfants nés de GPA pratiquées à l'étranger.
- **Proposition n° 33** : engager une initiative internationale afin de limiter le recours à la GPA à l'étranger.
- **Proposition n° 34** : mettre en place un plan global en faveur de la fertilité, destiné à agir sur l'ensemble des facteurs contributifs à la baisse de la fertilité en France.
- **Proposition n° 35** : informer les jeunes femmes et les jeunes hommes sur leur fertilité, dans le cadre du secondaire et des consultations médicales, notamment auprès des gynécologues.
- **Proposition n° 36** : autoriser, de manière encadrée, l'autoconservation des ovocytes.
- **Proposition n° 37** : initier un plan de communication en faveur du don de gamètes.
- **Proposition n° 38** : encourager, par le biais de projets pilotés par l'Agence nationale de la recherche, les projets de recherche sur les conséquences de l'ouverture de l'AMP aux couples de femmes et aux femmes seules.
- **Proposition n° 39** : assurer la bonne information des demandeurs d'une AMP quant à ses conséquences médicales et la bonne évaluation par le corps médical, via des entretiens préalables, de la réunion de l'ensemble des conditions propices à l'accueil de l'enfant.
- **Proposition n° 40** : assurer la fourniture suffisante de gamètes pour absorber la demande supplémentaire issue de l'extension de l'AMP, sur plusieurs années, afin de garantir le principe de la gratuité du don.

**Exemple  
de  
formation**





# FAMILLES DE FRANCE

## Pôle Vie Familiale, Education et Parentalité

### **Titre de la formation : « L'enfant dans le système administratif et judiciaire »**

Intervenant : Magali Grenouilleau, chargée de mission

Date : Mardi 9 avril 2019

Horaires : 10h / 16h

Lieu : A la Fédération Nationale

28, place Saint Georges

75009 PARIS

### **Objectif :**

**Devenir un avocat des droits de l'enfant.  
Mieux comprendre la protection de l'enfance (le droit, les acteurs).  
Connaître la justice des mineurs.**

### **Programme :**

- **Introduction : les droits de l'enfant**
- **La justice des mineurs :**
  - Les acteurs
  - Les juridictions
  - Le département
- **Le mineur devant la justice**
  - La représentation du mineur
  - L'audition du mineur
  - Le mineur devant la justice pénale
- **La protection de l'enfance**
  - Les différents organismes et leurs compétences
  - L'information des familles
- **Les différentes mesures de protection**
  - Les interventions à domicile
  - L'accueil provisoire et le placement
  - Les modes d'accueil et de suivi

### **Profil des participants :**

Cette formation est à destination des bénévoles réalisant des interventions en milieu scolaire, des bénévoles et les salariés des accueils du jeune enfant ou de jeunes, des administrateurs ad hoc et des bénévoles qui assurent des permanences d'information des familles.



# FAMILLES DE FRANCE

A renvoyer avant le 2 avril 2019 (accompagné du règlement des frais de participation au repas : 15 euros) à :

## **Familles de France – Fédération Nationale**

28, Place Saint Georges

75009 Paris

ou par mail : [contact@familles-de-france.org](mailto:contact@familles-de-france.org)

**Thème :** « L'enfant dans le système administratif et judiciaire »

**Date :** Le Mardi 9 avril 2019

**Nom :** .....

**Prénom :** .....

**Adresse :** .....

**Tel :** .....

**Email :** .....

**Adhérent de l'association de :** .....

Rappel des conditions de participation aux stages de formation organisés par la Fédération Nationale

### **Inscription :**

Toute inscription doit faire apparaître l'accord de l'Association locale ou de la Fédération départementale dont dépend la personne inscrite.

### **Remboursement :**

Le remboursement des frais de transport est accepté uniquement sur justificatifs originaux et sur la base du billet SNCF, en 2ème classe.

### **Repas :**

Pris en commun, participation demandée 1

## RESTEZ EN CONTACT AVEC NOUS !

28, Place Saint Georges 75009 Paris  
01 44 53 45 90  
contact@familles-de-france.org

**WWW.FAMILLES-DE-FRANCE.ORG**



**@Familles2France**



**@Familles2France**

